

**Département des
Pyrénées Orientales**

**COMMUNE DE BOMPAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et le 25 Juin

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses délibérations sous la présidence de Madame Laurence AUSINA, Maire

Date de la convocation : le 17 Juin 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs MALE Didier, ARANEGA Carmen, RUMEAU Jérôme, VIEGAS Marie – Josée, GUILLAUME Gilles, PICORNELL Marina, FRANCHET Jean-François, TEXTORIS Dominique, TREMOUILLE Arnaud, TROTIN Sylvie, CATHALA Jérôme, DARNER Marie, BEZAULT Alexandre, CAMPS Claude, MARY Bernard, FERRER Lucy, SERRIE Jean-Pierre, COLMENERO Carole, GUY Fernand, GONZALVEZ Colette, TILLOIS Pierre, LAFRANCAISE Yolande, MONELLS Christophe, MORELL Monique, GRIEU Alain, Brigitte LESIEUR, CUGULLERE Michel, DE VOLONTAT Philippe

Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Marina PICORNELL

Objet : **2020/05/03** : Adoption du Budget Primitif 2020

Matière : **Finances**

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la Ville pour 2020. A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 soumis à votre adoption. La maquette de présentation, ci-jointe, expose de manière plus détaillée, les grandes orientations de ce budget.

Au titre de l'année 2020, et par dérogation au premier alinéa de l'article L 1612-2 du code général des Collectivités Territoriales et de l'article L263-9 du code des juridictions financières, le budget est adopté au plus tard le 31 juillet 2020.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire,

Vu les articles L2311-1 et L 2312-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs au vote du Budget Primitif,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et notamment son article 4 qui prévoit qu'au titre de l'année 2020 par dérogation au troisième alinéa de l'article L1612-9 du code général des collectivités, le budget est adopté au plus tard le 31 juillet 2020,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 qui prévoit qu'au titre de l'exercice 2020, les délais fixés pour l'adoption du débat d'orientation budgétaire ne s'appliquent pas. Celui-ci peut être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant le projet de Budget Primitif de l'exercice 2020,

Article 1 : **ADOpte** sur la base du présent rapport le Budget Primitif 2020 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Objet : 2020/05/03 : Adoption du Budget Primitif 2020 P2/3

BUDGET PRIMITIF				
2020				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2020	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2020	
OPERATIONS REELLES				
011	Charges à caractère général	1 575 700,00	13 Atténuations de charges	25 000,00
012	Charges de Personnel	3 460 000,00	70 Produits des services	506 400,00
65	Autres charges de gestion courante	565 000,00	73 Impôts et Taxes	4 154 000,00
66	Charges financières	255 000,00	74 Dotations et Participations	1 982 634,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	75 Autres produits de gestion courante	69 800,00
022	Dépenses imprévues	200 000,00	76 Produits financiers	0,00
68	Dotations aux Provisions	0,00	77 Produits exceptionnels	21 500,00
014	Atténuations de produits	180 000,00		
DEPENSES REELLES		6 255 700,00	RECETTES REELLES	6 759 334,00
			002 Résultat reporté	3 102 476,19
OPERATIONS D'ORDRE				
023	Virement section investissement	3 336 110,19	042 Opérations ordre de transfert entre sections (travaux en régie)	
042	Dotations aux amortissements	270 000,00		
TOTAL		9 861 810,19	TOTAL	9 861 810,19

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2020	RECETTES D'INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2020		
OPERATIONS D'ORDRE					
Les restes à réaliser de l'exercice 2019		13	Subventions d'investissements	250 000,00	
Les opérations d'investissement					
1003	Aménagement d'un ALSH	620 797,96			
1104	Vidéo surveillance	209 059,46	1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	100 000,00
1107	Centre Technique Municipal	38 700,00	1321	Etats et établissements nationaux	80 000,00
1201	Marché plein vent	29 616,12	1348	Autres	
1202	Equipements divers	114 580,78	1383	Départements	70 000,00
1204	Ecoles	2 637,60			
Les comptes traditionnels		1346	Participation pour voirie et réseaux		
20	Immobilisations incorporelles	4 200,00			
21	Immobilisations corporelles	13 515,71	1328	Autres	
23	Immobilisations en cours	7 338,01	1343	PAE - Programme d'Aménagement d'ensemble	
		1 040 445,64	1322	Région	
			1326	Autres établissements publics locaux	
Les opérations d'investissement de 2020					
1003	Aménagement d'un ALSH (abondement de l'opération existante)	150 000,00			
202001	Equipements divers	100 000,00			
202002	Ecoles	80 000,00			
202003	Cimetière	80 000,00			
202004	EPFL	800 000,00	10	Dotations fonds divers et réserves (FCTVA)	
202005	Investissements futurs	1 528 110,19	10222	FCTVA	180 000,00
			001	Solde positif de la section d'investissement	
Les comptes traditionnels 2020					
Emprunts					
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00	21	Immobilisations incorporelles	
20	Immobilisations incorporelles	150 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	150 000,00			
23	Immobilisations en cours	200 000,00			
204	Subventions d'équipements versées (FDC PMM 2020)	212 000,00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 105 724,38
16	emprunts et dettes assimilés	396 000,00			
001	Déficit d'investissement reporté	1 065 278,74			
020	Dépenses imprévues	150 000,00			
OPERATIONS D'ORDRE					
			021	Virement de la section de fonctionnement	3 336 110,19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (travaux en régie)		040	Opérations d'ordre de transfert entre sections Dotations amortissement	270 000,00
041	Opérations patrimoniales	180 000,00	041	Opérations patrimoniales	180 000,00
			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
TOTAL		6 321 834,57	TOTAL		6 321 834,57

Objet : 2020/05/03 : Adoption du Budget Primitif 2020 P3/3

Article 2 : **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte utile permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Vote

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 5 (MOREL M., GRIEU A, LESIEUR B. CUGULLERE M.
DE VOLONTANT p

Pour extrait certifié conforme

Mme le Maire



Laurence AUSINA

Pièces Annexées : Budget Primitif 2020- Maquette M14

PUBLIÉ LE.....2.6.JUIN.2020